



BENCHMARK FAS 2013

« L'actionnariat salarié dans votre entreprise »

Le Benchmark est une synthèse des pratiques d'actionnariat salarié en France, actualisé chaque année depuis 2009.

Il établit un comparatif de près de 100 entreprises référentes, comprenant leurs offres et pratiques en terme d'actionnariat salarié et permet de suivre leur évolution. C'est un outil pratique de référence et d'information objectif.

L'enquête 2013 a été réalisée en partenariat avec ALTEDIA. Les items relatifs à l'actionnariat salarié portent sur les points : caractéristiques des entreprises consultées, place de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié, modalités des dernières offres, fonctionnement des FCPE, représentation des actionnaires salariés, gouvernance, international, actions gratuites.

Les objectifs du Benchmark

- ✓ Etablir un panorama des offres et des pratiques d'actionnariat salarié et suivre leur évolution
- ✓ Restituer l'étude aux entreprises qui y ont contribué et leur permettre de se comparer
- ✓ Mesurer les évolutions en matière de représentation des actionnaires salariés dans la gouvernance des entreprises
- ✓ Développer la compréhension des mécanismes impactant l'actionnariat salarié et son développement
- ✓ Contribuer à un pilotage précis des actions à mener à partir des impacts de l'actionnariat salarié

Les résultats 2013

Le 10 octobre 2013, la restitution de ce benchmark a été faite auprès des entreprises et médias. Il est également disponible www.fas.asso.fr.

Les conclusions de ce benchmark 2013 portent sur :

- ✓ L'actionnariat salarié résiste-t-il à la crise et à l'augmentation de la pression fiscale ?
- ✓ Comment les pratiques évoluent-elles ?

En partenariat avec



LEE HECHT
HARRISON

LA FAS

Fédération française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

La FAS rassemble la quasi-totalité des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, des présidents de FCPE et des personnalités qualifiées du domaine.

Par son caractère unique, elle possède la légitimité de représentation des **3,7 millions d'actionnaires salariés** dans les entreprises implantées en France, cotées ou non.

OBJECTIF : PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'ACTIONNARIAT SALARIE

La FAS agit avec l'ensemble des acteurs essentiels : entreprises, politiques, institutions, associations, universités, dont elle est l'interlocuteur incontournable. Par sa présence dans les organismes officiels, la FAS prend en compte l'intérêt de l'ensemble des épargnants et des actionnaires.

La FAS est **force de proposition** pour créer les conditions de développement de l'actionariat salarié : évolutions législatives et réglementaires, promotion de l'actionariat salarié, pédagogie des mécanismes financiers et défense des associations.

UNE ANIMATION PROACTIVE DEPUIS 20 ANS

Développement des associations au sein des entreprises

1972	Apparition des premières associations d'actionnaires salariés
1993	Création de la FAS à partir de la volonté de 4 associations fondatrices
2013	La FAS comprend de 21 associations et est membre de la Fédération Européenne de l'Actionariat Salarié

Une volonté de mieux faire comprendre les mécanismes financiers

2000/2013	Onze éditions du Guide de l'actionariat salarié
> 2003	La FAS accorde un label aux sociétés de formation et a mis en place avec l'AMF l'Institut d'Education Financière du Public (IEFP)

Initiatives de Promotion de l'actionariat salarié

2004	Officialisation de l'indice «NYSE-Euronext FAS IAS »
2013	9 ^{ème} édition du Grand Prix FAS de l'Actionariat salarié
2013	4 ^{ème} édition du Benchmark FAS de l'actionariat salarié

Participation officielle aux avancées législatives et de gouvernance

> 2003	La FAS est présente au Collège de l'AMF ⁽¹⁾ Elle est à l'origine de la création de la commission épargnants en 2004 et de l'IEFP Elle est présente dans les groupes de travail de l'ANSA ⁽²⁾ , de l'ANDRH ⁽³⁾ , de l'IEFP, de l'IFA ⁽⁴⁾
2012/2013	La FAS est membre du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionariat Salarié (COPIESAS)

(1) Autorité des Marchés Financiers (2) Association Nationale des Sociétés par Actions

(3) Association Nationale des DRH (4) Institut Français des Administrateurs

L'ACTIONNARIAT SALARIE

un atout et un enjeu pour le développement de notre économie

La France est le pays le plus avancé en Europe, avec un taux moyen d'actionnariat salarié proche de 4% du capital des entreprises, et même voisin de 8% dans la trentaine d'entreprises qui composent l'**indice boursier NYSE-Euronext FAS IAS**.

Fin 2012, le nombre des salariés et anciens salariés actionnaires dans des entreprises françaises était d'environ 3,7 millions (en croissance régulière depuis dix ans), soit **presque autant que celui des actionnaires individuels** « directs » en France, de 4,1 millions à cette même date.

En termes de montants investis, les fonds d'actionnariat salarié représentent **36 milliards d'euros**, soit 38 % des encours de l'épargne salariale (95 milliards d'euros).

UNE FORTE REPRESENTATIVITE DANS DES ENTREPRISES DIVERSES

On trouve des taux d'actionnariat salarié assez élevés dans plusieurs sociétés cotées issues du secteur public, grâce aux dispositions législatives qui ont ouvert dès les privatisations de 1986, la possibilité que l'Etat offre aux salariés d'acquérir jusqu'à 10% des actions qu'il cède.

Mais l'existence d'un actionnariat salarié significatif peut également résulter de la volonté du management validée par les actionnaires, comme chez Bouygues ou Pierre Fabre (société non cotée). Elle peut aussi être le résultat d'un processus de rachat d'actions par les salariés, comme à l'origine chez Essilor, chez Eiffage ou Sagem devenue Safran.

L'**indice FAS IAS regroupe en 2013 une trentaine d'ETI¹ à moins de 5 millions d'euros de capital, comme Fleury Michon, ou des géants du CAC40 à près de 5 milliards d'euros de capitalisation comme Total.**

UN ACTIONNARIAT STABLE, UN FINANCEMENT DE LONG TERME

Le financement des entreprises est un sujet de préoccupation majeur, comme l'est la protection des entreprises françaises à l'égard des mouvements spéculatifs et des actionnaires à visées court-termistes.

L'actionnariat salarié apporte aux entreprises un financement stable et de long terme favorisant les politiques industrielles, voire une protection efficace contre les tentatives de prise de contrôle inamicales.

C'est certainement une des réponses appropriées à la reconquête industrielle qui passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, dont les actionnaires salariés sont un maillon essentiel.

UNE VRAIE DYNAMIQUE DE MOTIVATION ET DE COHESION SOCIALE

L'actionnariat salarié est **un ferment pour la motivation des collaborateurs et la cohésion sociale** ; il permet aux actionnaires salariés une participation directe aux décisions stratégiques de l'entreprise.

A l'heure où les entreprises recherchent de nouveaux leviers de performance, c'est un facteur de rapprochement entre les actionnaires, les dirigeants et les salariés.

¹ (1) ETI : entreprise à taille intermédiaire

LES PRIORITES DE LA FAS

1. **Un renforcement de la gouvernance** par l'abaissement de 3% à 1% du seuil de l'Actionnariat salarié dans le capital des entreprises pour désigner au moins un représentant des actionnaires salariés au conseil d'administration
2. **Des dispositifs d'épargne salariale plus innovants** pour accroître la détention du capital des entreprises par les salariés
3. **La création par la FAS d'un *think-tank*** avec toutes les parties prenantes pour faire émerger les meilleurs compromis autour des projets de développement de l'Actionnariat salarié
4. **La création au sein du COPIESAS** d'un groupe de travail dédié à l'Actionnariat salarié, pour que la France reste le leader mondial sur ce sujet grâce à la mise en œuvre des futures propositions
5. **L'allègement de la fiscalité sur les plus-values** pour les actionnaires salariés « au nominatif » en contrepartie d'une détention long terme, au-delà de 8 ans
6. **L'allègement de la fiscalité de l'entreprise** afin d'éviter l'érosion de l'actionnariat salarié

THINK TANK DE L'ACTIONNARIAT SALARIE une communauté de partage

La FAS est en relation avec de nombreux cercles actifs sur le sujet de l'actionnariat salarié.

Depuis quelques années, avec l'impact des crises financières, les modifications fiscales sur l'épargne salariale et un cadre législatif qui mérite d'être adapté, la FAS constate un amoncellement de menaces pour l'avenir de l'actionnariat salarié en France.

L'actionnariat salarié est pourtant reconnu comme **un levier de performance** pour les entreprises et doit donc être encouragé pour apporter des réponses au problème du développement économique.

La FAS se propose donc d'organiser un club de réflexion avec l'ensemble des parties prenantes afin d'ouvrir des pistes d'actions pour l'avenir, qui puissent redynamiser ce système efficace et vertueux.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DU THINK-TANK DE LA FAS

Dès janvier 2014, la FAS vous conviera à un événement de lancement de ce cercle de réflexion sur l'actionnariat salarié.